

# LE HUB

## PERSPECTIVES DE MARCHÉ

POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

> Plus d'informations :  
Sur : [www.im.natixis.com/  
fr-institutional/le-hub](http://www.im.natixis.com/fr-institutional/le-hub)

## Notre avenir vaut bien nos investissements.

### Points clés :

- A travers le monde, de plus en plus de familles perdent tout ce qu'elles ont en l'espace d'un instant, lors de catastrophes naturelles détruisant leurs terres : feux de forêts, ouragans, inondations ou sécheresses. Les terres dégradées sont particulièrement vulnérables à ces phénomènes météorologiques extrêmes. Lorsque l'on sait que 1,3 milliard de personnes vivent sur des terres en dégradation, il est facile d'imaginer les risques associés en termes de migrations forcées et de déplacements.
- Les Etats ne disposent plus des ressources suffisantes pour aider nos sociétés à s'adapter pleinement à ces changements, ni à retrouver leur équilibre après une catastrophe environnementale.
- Conscients de l'urgence, nous avons décidé de travailler ensemble pour diriger des investissements vers la restauration des terres, à travers le projet de fonds LDN<sup>1</sup> ("Land Degradation Neutrality").

Alors que le projet de fonds LDN<sup>1</sup> ("Land Degradation Neutrality") a recueilli environ 100 millions de dollars d'engagements de collecte, **Monique Barbut, Ambroise Fayolle, Rémy Rioux et Philippe Zaouati expliquent pourquoi la gestion durable des terres est cruciale si l'on veut rendre les communautés plus résistantes au changement climatique.**

Nous sommes nombreux à investir nos économies de toute une vie dans des assurances-vie et autres fonds de pension, nourrissant ainsi une industrie financière qui pèse, désormais, plusieurs milliers de milliards de dollars. Ce faisant, nous pensons nous assurer une retraite paisible et confortable, et garantir l'avenir de nos enfants. Sommes-nous sûrs que la façon dont nos économies sont investies sert aujourd'hui cette vision ?

La Terre est fragile et en mutation. Les Etats ne disposent plus des ressources suffisantes pour aider nos sociétés à s'adapter pleinement à ces changements, ni à retrouver leur équilibre après une catastrophe environnementale. Cette réalité est chaque jour plus prégnante, plus menaçante. Le nombre de catastrophes liées au climat, ainsi que leurs conséquences financières, ne cessent de croître. Entre 2005 et 2014, le coût total des dommages liés aux catastrophes environnementales a dépassé 1 400 milliards de dollars<sup>2</sup>.

A travers le monde, de plus en plus de familles perdent tout ce qu'elles ont en l'espace d'un instant, lors de catastrophes naturelles détruisant leurs terres : feux de forêts, ouragans,

inondations ou sécheresses. Les terres dégradées sont particulièrement vulnérables à ces phénomènes météorologiques extrêmes. Si le nombre de victimes de ces catastrophes semble diminuer, l'appauvrissement et la destruction des communautés qui en résultent ont des conséquences dramatiques à long terme.

Pour les personnes vivant sur ces terres, les chances de reconstruire un avenir sont minces. Lorsque l'on sait que 1,3 milliard de personnes vivent sur des terres en dégradation<sup>3</sup>, il est facile d'imaginer les risques associés en termes de migrations forcées et de déplacements. Rien qu'en 2017, 18,8 millions de personnes dans 134 pays ont été déplacées<sup>4</sup> à la suite de catastrophes climatiques ; bien plus que le nombre de personnes déplacées en raison des conflits. La crise écologique devient une crise humaine et politique potentiellement explosive.

Sans une réallocation massive des capitaux privés, nous ne parviendrons pas à transformer notre économie vers un modèle plus résilient, plus durable. En tant qu'épargnants, nous pouvons nous assurer que nos capitaux sont mis au service de la préservation de notre planète et que nos gouvernements encouragent les fonds privés à investir dans notre avenir.

La restauration des terres est à l'évidence une opportunité, un investissement rentable et un marché potentiel de plusieurs milliards de dollars. Sur les 2 milliards d'hectares de terres dégradées, plus de 500 millions

# LE HUB

## PERSPECTIVES DE MARCHÉ

POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS



peuvent retrouver santé et productivité de façon rapide, pour peu qu'on y investisse suffisamment. A ce jour, le secteur privé n'en a pas encore compris le besoin, ni saisi l'opportunité.

Nous sommes pourtant convaincus que le secteur privé peut répondre aux besoins quotidiens des populations pauvres et vulnérables. Nous savons également que les choix des investisseurs privés auront une influence capitale sur la survie de l'humanité.

Conscients de l'urgence, nous avons décidé de travailler ensemble pour diriger des investissements vers la restauration des terres, à travers le projet LDN<sup>1</sup> ("Land Degradation Neutrality"). Celui-ci recueille des fonds provenant des investisseurs institutionnels, compagnies d'assurance et fonds de pension, qui investissent à long terme, et bénéficie en parallèle de fonds publics, qui jouent un rôle catalytique en atténuant le risque des investisseurs privés.

Cet argent sera utilisé pour financer la restauration de terres dégradées. Redevenues productives, ces terres seront alors en mesure de générer un rendement pour les investisseurs.

Environ 100 millions de dollars d'engagements ont d'ores et déjà été réunis<sup>5</sup>, en provenance d'investisseurs publics et privés. Plus de 140 projets ont été évalués. Dès l'an prochain, l'objectif est d'atteindre 300 millions de dollars pour financer ces activités innovantes.

La gestion durable des terres est cruciale si l'on veut rendre les communautés plus résistantes au changement climatique. Les financements publics seuls ne suffiront pas, mais une politique publique adaptée peut inciter le secteur privé à passer à l'action.

L'intérêt des investisseurs est là, les chances de succès sont élevées. Ensemble, nous pouvons faire de notre avenir un investissement qui en vaille la peine.

rédigée par

**Monique Barbut**,  
*Secrétaire exécutive,*  
*CNULCD*

**Rémy Rioux**,  
*Directeur Général,*  
*Agence Française de Développement*

**Ambroise Fayolle**,  
*Vice président,*  
*Banque Européenne d'Investissement*

**Philippe Zaouati**,  
*Directeur Général,*  
*Mirova*

Tribune publiée dans  
"Le Monde" le 12 octobre 2018

<sup>1</sup> Le Fonds « Land Degradation Neutrality » (neutralité en termes de dégradation des terres) n'a reçu l'agrément d'aucune autorité de tutelle et sera qualifié de fonds d'investissement alternatif. L'objectif d'investissement, la stratégie et les principaux risques relatifs à ce véhicule sont décrits dans ses documents réglementaires. Il en est de même pour les charges, frais et performances. Les investissements dans ce véhicule présentent notamment un risque de perte en capital et sont réservés uniquement à des investisseurs spécifiques tels que définis dans leurs documents réglementaires respectifs. Toute souscription dans le Fonds « Land Degradation Neutrality » sera réservée à des investisseurs professionnels

<sup>2</sup> Source : US ISDR, Economic and Human Impacts of Disasters, 2005-2014, <https://www.flickr.com/photos/isdr/16111599814/in/album-72157628015380393/>

<sup>3</sup> Source : Knowledge Hub, UNCCD, Global Land Outlook, Executive Summary, <https://knowledge.unccd.int/glo>

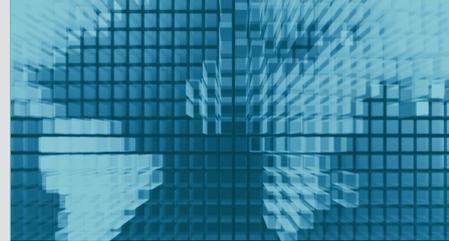
<sup>4</sup> Source : Internal displacement monitoring centre, <http://www.internal-displacement.org/countries>

<sup>5</sup> Source : Mirova au 1er Octobre 2018

# LE HUB

## PERSPECTIVES DE MARCHÉ

POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS



### DISCLAIMER

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non professionnels.

Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

**En France :** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

**Au Luxembourg et en Belgique :** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**En Suisse** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

### Mirova

Un affilié de Natixis Investment Managers  
Mirova est une filiale de Natixis Investment Managers International.  
Société Anonyme  
Capital: 8 322 490€.  
Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP 02014.  
RCS Paris n° 394 648 216  
59 avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris France  
www.mirova.com

### Natixis Investment Managers International

Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris  
Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009.  
43 avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris  
www.im.natixis.com

### Natixis Investment Managers

RCS Paris 453 952 681  
Capital: €1 78 251 690  
43 avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris  
www.im.natixis.com